



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

N° 006/24 SG

ARRETE DU MAIRE
Donnant délégation de fonctions à un conseiller municipal
Pour la célébration d'un mariage

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;
- **Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à **Madame Astrid ROBERT**, Conseillère Municipale pour le **jeudi 29 août 2024** de manière exceptionnelle.

ARRETE

Article 1^{er} :

Madame Astrid ROBERT, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir le jeudi 29 août 2024 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de **Mademoiselle JACQUEMIN Hannah et Monsieur SADOWSKI Aurélien**.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, affiché et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 21 mars 2024

Le Maire :

Jean Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 27 MARS 2024
Et de la publication ou notification le 27 MARS 2024